

Groupe de travail Management des contrats

Pour des conventions efficaces et adaptées au niveau régional entre les offices AI et les prestataires externes



Depuis 2013, la totalité des contrats passés avec des prestataires externes dans le domaine des mesures de réadaptation sont directement conclus par les offices AI. Afin de coordonner le traitement des questions et demandes communes, le ressort Intégration a créé le **groupe de travail Management des Contrats (GT MdC)**. Ce groupe de travail a pour mission importante d'assurer la coordination et l'échange d'informations entre les différents services de management des contrats opérant en Suisse. De cette manière, des conventions de prestations et des tarifs qui soient adaptés aux besoins régionaux peuvent être élaborés.

Le GT MdC travaille sur la base de projets. Il siège deux à trois fois par année et traite les mandats en matière de management des contrats qui lui sont confiés par le ressort. Afin de tenir compte des différences cantonales et régionales, le GT MdC collabore étroitement avec les quatre groupes PROFEX régionaux de la Conférence des offices AI.

Les offices AI procèdent à des recensements statistiques annuels portant sur l'évaluation qualitative et quantitative des prestataires. Les résultats sont intégrés aux travaux de la Conférence des offices AI et sont transmis à l'OFAS.

Voici une liste d'autres projets importants du GT MdC:

- **Plateforme MDC:** basée sur le web, cette plateforme d'information apporte un appui aux offices AI dans la gestion des conventions de prestations. Le GT MdC se charge de sa maintenance. À l'heure actuelle, le groupe de travail est en train de mettre au point une nouvelle solution pour cette plateforme.
- **Développement continu de l'AI:** dans le contexte de la révision de la loi, le GT MdC étudie le thème des «prestations de coaching», surtout sous l'angle de l'uniformisation des modalités en ce qui concerne les coûts, la durée et la qualité.
- **Traitement des CgC et des conventions de prestations** selon la circulaire sur les mesures de réadaptation d'ordre professionnel (CMRP)
- **Création d'un guide «Logement»** afin d'aider les spécialistes de la réadaptation et du management des contrats à gérer le produit «Logement» (Disponible dès décembre 2019).